

**DIRECTION DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE  
DES PROJETS TERRESTRES**

**Avis sur la recevabilité de l'étude d'impact  
pour le projet de reconstruction à 315-25 kV du poste de  
Saint-Michel sur le territoire de la ville de Montréal  
par Hydro-Québec**

**Dossier 3211-11-121**

**Le 18 juin 2020**

**Ministère  
de l'Environnement  
et de la Lutte contre  
les changements  
climatiques**

**Québec** 



## INTRODUCTION

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, la Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres a le mandat de vérifier si l'étude d'impact concernant le projet de reconstruction à 315-25 kV du poste de Saint-Michel sur le territoire de la ville de Montréal par Hydro-Québec est recevable soit, qu'elle traite de manière satisfaisante des sujets qu'elle doit aborder selon la directive ministérielle.

Le présent document résulte de cette vérification et constitue l'avis du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) sur la recevabilité de cette étude d'impact sur l'environnement.

L'avis présente d'abord un historique des principales étapes de la procédure franchies à ce jour et une description sommaire du projet. Il énumère par la suite les documents sur lesquels se base l'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact, indique le résultat de cette évaluation ainsi que la recommandation au ministre concernant la période d'information publique.

### 1. HISTORIQUE DU DOSSIER

Le tableau suivant présente la chronologie des principales étapes franchies par le projet dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

Date année-mois-jour	Événement
2017-02-13	Réception de l'avis de projet
2017-03-22	Délivrance de la directive ministérielle
2020-01-24	Réception de l'étude d'impact
2020-02-05	Dépôt de l'étude d'impact au registre
2020-03-18	Réception de l'étude de potentiel archéologique
2020-03-23	Transmission à l'initiateur de projet du document de questions et commentaires issu de la consultation des ministères concernés
2020-05-15	Réception des réponses fournies par l'initiateur de projet

### 2. DESCRIPTION DU PROJET

Situé dans l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension de la ville de Montréal, le poste de Montréal-Nord à 120-12 kV atteindra bientôt la fin de sa vie utile et plusieurs de ses équipements doivent être remplacés. Pour répondre à la demande et assurer la fiabilité et la pérennité de son réseau, Hydro-Québec projette de construire un nouveau poste de transformation à 315-25 kV, soit le poste de Saint-Michel, à l'emplacement du poste existant (dans les limites de la propriété d'Hydro-Québec). Le poste de Saint-Michel à 315-25 kV comprendra une section à 315 kV et une section à 25 kV extérieurs ainsi qu'un bâtiment de commande. Il accueillera, dans un premier temps (2023), trois transformateurs à 315-25 kV et, ultimement (date indéterminée), un quatrième transformateur, tous

installés à l'extérieur. Le nouveau poste sera raccordé à la ligne existante située à moins de 100 m du poste actuel et portant les circuits 3017-3050. Il est prévu que les infrastructures à 120 kV soient éventuellement démantelées à l'horizon 2023 à 2031.

Le coût du projet est estimé à 98,5 M\$ et réparti comme suit : 95 M\$ pour la construction du poste et 3,5 M\$ pour son raccordement à la ligne existante. Selon l'échéancier de l'initiateur de projet, la première étape des travaux qui consiste principalement à la construction du nouveau poste se déroulera de l'automne 2021 à l'automne 2023. La seconde étape, qui sera consacrée notamment à la poursuite du transfert des charges, s'effectuera de l'automne 2023 à l'automne 2031. Enfin, le calendrier de réalisation de l'étape ultime consistant en l'installation des derniers équipements dont un quatrième transformateur n'est pas connu et sera fixée en fonction des besoins.

### 3. ÉVALUATION DE LA RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

L'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact a été effectuée par la Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres en collaboration avec les unités administratives concernées du MELCC ainsi que les ministères suivants :

- la Direction de l'expertise climatique;
- la Direction des politiques climatiques – adaptation aux changements climatiques;
- la Direction adjointe des politiques de la qualité de l'atmosphère;
- la Direction de la protection des espèces et des milieux naturels;
- la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides;
- le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;
- le ministère de la Culture et des Communications;
- le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs;
- le ministère de la Santé et des Services sociaux;
- le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;
- le ministère du Conseil exécutif.

L'avis de recevabilité a été formulé à partir de l'analyse des documents suivants :

- HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE. *Poste de Saint-Michel à 315-25 kV – Étude d'impact sur l'environnement*, décembre 2019, 372 pages incluant 6 annexes;
- HYDRO-QUÉBEC PRODUCTION. *Poste de Saint-Michel – Conversion à 315-25 kV du Poste Montréal-Nord / Saint-Michel – Étude de potentiel archéologique*, par Archéotec inc., novembre 2019, 38 pages;
- HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE. *Poste de Saint-Michel à 315-25 kV – Complément de l'Étude d'impact sur l'environnement – Réponses aux questions et commentaires du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec*, avril 2020, 108 pages incluant 1 annexe.

L'analyse du dossier faite en consultation avec les ministères démontre que l'étude d'impact, incluant les documents complémentaires, répond de façon satisfaisante aux exigences de la directive du ministre datée du 22 mars 2017.

Par ailleurs, l'initiateur a transmis le résumé de l'étude d'impact au MELCC avant le début de la période d'information publique.

## **RECOMMANDATION AU MINISTRE**

Considérant que l'étude d'impact déposée répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle, nous recommandons que soit entreprise l'étape d'information publique prévue à l'article 31.3.5 de la Loi.

*Original signé*

Stéphanie Roux, Biologiste, DESS  
Chargée de projet  
Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres